



Fédération Française
**FF Roller
Course**

Protocoles de Qualifications 2016

encadrement
diplômé
école
diversité
sensations
apprentissage
plaisir
accessibilité
Performance

PROTOCOLES DE QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS ET CRITERIUMS

<u>1. Mode de qualification des Cadets Juniors Seniors Vétérans au Championnat de France</u>	<u>3</u>
<u>2. Qualification au Championnat de France Route C J S V</u>	
<u>(C=Cadets, J=Juniors, S=Seniors, V=Vétérans).....</u>	<u>5</u>
<u>2.1. Qualification au 100 m :.....</u>	<u>5</u>
<u>2.2. Qualification épreuve 1 Tour :.....</u>	<u>5</u>
<u>2.3. Qualification au 1000 m :.....</u>	<u>5</u>
<u>2.4. Qualification courses de fond :.....</u>	<u>5</u>
<u>3. Qualification au Championnat de France Piste C J S</u>	
<u>(C=Cadets, J=Juniors, S=Seniors).....</u>	<u>6</u>
<u>3.1. Qualification au 300 m chrono :.....</u>	<u>6</u>
<u>3.2. Qualification 500 m vitesse :.....</u>	<u>6</u>
<u>3.3. Qualification courses de fond :.....</u>	<u>6</u>
<u>3.4. Course à l'américaine :.....</u>	<u>7</u>
<u>4. Qualification au Critérium National Route Minimés.....</u>	<u>8</u>
<u>4.1. Qualification au 100 m :.....</u>	<u>8</u>
<u>4.2. Qualification au 1000 m :.....</u>	<u>8</u>
<u>4.3. Qualification courses de fond :.....</u>	<u>9</u>
<u>5. Qualification Critérium National Piste PBM</u>	
<u>(P=Poussins, B=Benjamins, M=Minimes).....</u>	<u>9</u>
<u>5.1. Qualifications 120m, 300m vitesse :.....</u>	<u>10</u>
<u>5.2. Qualifications 300m chrono.....</u>	<u>10</u>
<u>5.3. Qualifications 500 m</u>	<u>10</u>
<u>5.4. Qualifications courses de Fond</u>	<u>10</u>



Le règlement sportif course de l'année en vigueur est appliqué pour toutes les épreuves de qualification

1. Mode de qualification des Cadets Juniors Seniors Vétérans au Championnat de France

1. Le Championnat Départemental

Lorsqu'il existe, la participation au Championnat Départemental (Piste pour le Championnat de France Piste – Route pour le Championnat de France Route) est obligatoire* pour se qualifier au Championnat Régional.

* sauf motifs d'absence validés par le Comité Départemental du département du patineur (certificat médical ou motivation d'absence).

2. Le Championnat Régional

Pour être qualifié à un championnat de France, la participation au Championnat Régional est obligatoire* (Régional Piste pour le Championnat de France Piste – Régional Route pour le Championnat de France Route)

* sauf motifs d'absence validés par le Comité Course de la région du patineur (certificat médical ou motivation d'absence).

En cas de Championnat Régional organisé en Inter Ligues et d'absence de Comité Course dans une des régions participantes, ce sont les Comités Course Régionaux de l'inter Ligues qui décident du bien fondé de la qualification du patineur de la région sans Comité Course.

Cas particuliers :

Un patineur, qui désire participer au Championnat Départemental ou régional situé hors de la ligue de son club, pour des raisons professionnelles, d'études, ou autre, doit :

- en demander l'autorisation à sa ligue d'origine,
- solliciter le CCL d'accueil avant la clôture des inscriptions.

Le patineur n'est ni classé, ni comptabilisé dans les effectifs de la ligue d'accueil, mais pris en compte dans sa ligue d'origine.

Les CCL doivent alors se concerter pour veiller à l'inscription éventuelle du patineur au Championnat de France.

Les membres de l'équipe de France Seniors de l'année N-1, sélectionnés au championnat d'Europe et ou au Championnat du Monde, peuvent être éventuellement dispensés de qualifications; ils vont alors directement aux séries des Championnats de France.

Un Junior, médaillé au Championnat du Monde peut être éventuellement dispensé de qualifications, il va alors directement aux séries des Championnats de France.

Sur demande spécifique et motivée de la DTN, certains patineurs peuvent être éventuellement dispensés de qualifications, ils vont alors directement aux séries des Championnats de France.

La DTN établira la liste des patineurs concernés et demandera l'autorisation de dispense au Président du Comité Course.

2. Qualification au Championnat de France Route C J S V (C=Cadets, J=Juniors, S=Seniors, V=Vétérans)

Engagements sous la responsabilité des CCL*

Les CCL établissent la liste des sélectionnés le jour du Championnat Régional et saisissent directement les qualifiés sur GESCOM dans les délais impartis.

Les clubs peuvent dès lors procéder aux inscriptions via GESCOM (pas d'engagement sur place).

Les frais d'engagements des clubs sont à régler obligatoirement aux CCL qui transmettent au CC.

*Lors du championnat régional, il est souhaitable qu'un comité de sélection (un représentant par département, et un représentant du CCL) se réunisse pour décider des qualifications et les communiquent aux clubs.

2.1. Qualification au 100 m :

Finalistes des Championnats Régionaux (3 maximum), et coureurs dont le temps au 100m, réalisé lors du Championnat Régional Route, est inférieur au temps du 1er majoré de 8% et sous la responsabilité des CCL.

2.2. Qualification épreuve 1 Tour :

Finalistes des Championnats Régionaux et sous la responsabilité des CCL.

2.3. Qualification au 1000 m :

Finalistes des Championnats Régionaux et sous la responsabilité des CCL.

2.4. Qualification courses de fond :

Engagements sous la responsabilité des CCL

3. Qualification au Championnat de France Piste C J S

(C=Cadets, J=Juniors, S=Seniors)

Engagements sous la responsabilité des CCL*

Les CCL établissent la liste des sélectionnés le jour du Championnat Régional et saisissent directement les qualifiés sur GESCOM dans les délais impartis.

Les clubs peuvent dès lors procéder aux inscriptions via GESCOM (pas d'engagement sur place).

Les frais d'engagements des clubs sont à régler obligatoirement aux CCL qui transmettent au CC.

*Lors du championnat régional, il est souhaitable qu'un comité de sélection (un représentant par département, et un représentant du CCL) se réunisse pour décider des qualifications et les communiquent aux clubs.

3.1. Qualification au 300 m chrono :

Les patineurs qualifiables sont ceux dont le temps au 300m chrono, réalisé lors du Championnat Régional Piste, est inférieur au temps du 3ème majoré de 3%.

3.2. Qualification 500 m vitesse :

Finalistes des Championnats Régionaux et sous la responsabilité des CCL .

3.3. Qualification courses de fond :

Engagements sous la responsabilité des CCL.

3.4. Course à l'américaine :

1- Equipes de club

Chaque club pourra engager une ou plusieurs équipes ; licencié(e)s dans le club, (cadets (tes), juniors hommes et femmes, seniors hommes et femmes) quelque soit leur catégorie.

2- Equipes de 3 patineurs Hors Club (Département, Ligue, Zone) comportant :

- deux cadets et un senior
- ou deux cadets et un junior
- ou un cadet et 2 seniors
- ou un cadet et 2 juniors
- ou un cadet et 1 senior et 1 junior
- ou 3 cadets

Ces règles sont appliquées à chaque départ.

La catégorie du remplaçant doit respecter les règles de constitution d'équipe précédemment décrites. (ex 1 cadet et 2 juniors, 1 cadet ne peut pas être remplacé par un sénior).

Équipes de club en priorité, inter clubs de même département ou inter clubs de même Ligue ou de même zone.

Epreuve non soumise à qualification, si athlète non engagé dans les autres épreuves.

4. Qualification au Critérium National Route Minimales

Pour être qualifié au Critérium National Route sont obligatoires :

- la participation au Championnat Départemental ou Interdépartemental Route, lorsqu'il existe.
- et la participation aux Championnat Régional Route *.

** sauf motifs d'absence validés par le CC de leur région (certificat médical ou motivation d'absence)*

En cas de Championnat Régional organisé en Inter Ligue, et d'absence de Comité Course dans une des régions participantes, ce sont les Comités Course Régionaux de l'inter Ligues qui décident du bien fondé de la qualification du patineur de la région sans Comité Course.

Engagements sous la responsabilité des CCL*

Les CCL établissent la liste des sélectionnés le jour du Championnat Régional et saisissent directement les qualifiés sur GESCOM dans les délais impartis.

Les clubs peuvent dès lors procéder aux inscriptions via GESCOM (pas d'engagement sur place).

Les frais d'engagements des clubs sont à régler obligatoirement aux CCL qui transmettent au CC.

**Lors du championnat régional, il est souhaitable qu'un comité de sélection (un représentant par département, et un représentant du CCL) se réunisse pour décider des qualifications et les communiquent aux clubs.*

4.1. Qualification au 100 m :

Finalistes des Championnats Régionaux (3 maxi), et coureurs dont le temps au 100m, réalisé lors du Championnat Régional Route, est inférieur au temps du 1er majoré de 8% et sous la responsabilité des CCL.

4.2. Qualification au 1000 m :

Finalistes des Championnats Régionaux et sous la responsabilité des CCL.

4.3. Qualification courses de fond :

Engagements sous la responsabilité des CCL.

5. Qualification Critérium National Piste PBM

(P=Poussins, B=Benjamins, M=Minimes)

Les qualifications au Critérium National Piste P B M se font au travers des Championnats Régionaux .

Poussins Benjamins :

Pour être qualifié au Critérium National Piste sont obligatoires:

- la participation au Championnat Départemental ou Interdépartemental* Route et Piste, lorsqu'ils existent.
- et la participation aux Championnat Régional* Route et Piste.

Minimes :

Pour être qualifié au Critérium National Piste sont obligatoires:

- la participation au Championnat Départemental ou Interdépartemental* Piste, lorsqu'ils existent.
- et la participation aux Championnat Régional Piste *.

** sauf motifs d'absence validés par le CC de leur région (certificat médical ou motivation d'absence)*

En cas de Championnat Régional organisé en Inter Ligue, et d'absence de Comité Course dans une des régions participantes, ce sont les Comités Course Régionaux de l'inter Ligues qui décident du bien fondé de la qualification du patineur de la région sans Comité Course.

Engagements sous la responsabilité des CCL*

Les CCL établissent la liste des sélectionnés le jour du Championnat Régional et saisissent directement les qualifiés sur GESCOM dans les délais impartis.

Les clubs peuvent dès lors procéder aux inscriptions via GESCOM (pas d'engagement sur place).

Les frais d'engagements des clubs sont à régler obligatoirement aux CCL qui transmettent au CC.

*Lors du championnat régional, il est souhaitable qu'un comité de sélection (un représentant par département, et un représentant du CCL) se réunisse pour décider des qualifications et les communiquent aux clubs.

5.1. Qualifications 120m, 300m vitesse :

Poussins(es) Benjamins(es)

Finalistes des Championnats Régionaux et sous la responsabilité des CCL .

5.2. Qualifications 300m chrono

Minimes F G

Les patineurs qualifiables sont ceux dont le temps au 300m chrono, réalisé lors du Championnat Régional Piste, est inférieur au temps du 3ème majoré de 3% maximum.

5.3. Qualifications 500 m

Minimes F G

Les finalistes 500m du Championnat Piste et sous la responsabilité des CCL .

5.4. Qualifications courses de Fond

Poussins Benjamins

Au maximum 80% des participants aux 2 Championnats Régionaux *et sous la responsabilité des CCL.*

Minimes

Au maximum 80% des participants au Championnat Régional Piste *et sous la responsabilité des CCL*